

**Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE**

Date d'impression : 28.04.2005

revue le : 28.04.2005

* **1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise**

- Identification de la substance ou de la préparation
- Nom du produit: Ethanol absolu
- Code du produit: 1060058
- Producteur/fournisseur :
Reactolab SA
Servion
Documentation
docu@reactolab.ch
CH-1077 Servion Tel. +41 (0)21 903 32 32 Fax +41 (0)21 903 31 67
- Renseignements en cas d'urgence :
Centre Suisse d'Information Toxicologique
CH-8030 ZÜRICH
Tel.: +41 (0)1 251 51 51
Numéro de cas d'urgence national: 145

* **2 Composition/informations sur les composants**

- Nom chimique usuel (ou nom générique)
- No CAS Désignation
64-17-5 Ethanol absolu
- Code(s) d'identification
- No CE : 200-578-6

3 Identification des dangers

- Principaux dangers:



F Facilement inflammable

- Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:
R 11 Facilement inflammable.

* **4 Premiers secours**

- Indications générales :
Sortir les sujets de la zone dangereuse.
Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- après inhalation :
Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- après contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon et bien rincer.
- après contact avec les yeux :
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières 15 minutes.
- après ingestion :
Faire boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- Indications destinées au médecin :
- Les symptômes suivants peuvent apparaître :
Engourdissement
Etat maladif
Vomissement
Ivresse
Narcose
Paralysie respiratoire

(suite page 2)

**Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE**

Date d'impression : 28.04.2005

revue le : 28.04.2005

Nom du produit: Ethanol absolu

(suite de la page 1)

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec une mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :**
Jet d'eau à grand débit.
- **Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :**
Monoxyde de carbone (CO)
Peut former des mélanges explosifs gaz-air.
- **Équipement spécial de sécurité :**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

- **Les précautions individuelles:**



Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

- **Mesures pour la protection de l'environnement :**
Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **Méthodes de nettoyage/récupération :**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.
Eviter le dégagement d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.



Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.
Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.
Risque d'explosion en cas d'introduction du liquide dans la canalisation.

- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Ne stocker que dans un secteur à l'épreuve des explosions.
Prévoir des sols résistant aux solvants.
Ne pas utiliser de fûts en métal léger.
- **Indications concernant le stockage commun :**
Ne pas stocker avec des produits oxydants ou acides.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Stocker au frais et au sec dans emballages bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE**

Date d'impression : 28.04.2005

revue le : 28.04.2005

Nom du produit: Ethanol absolu

(suite de la page 2)

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
64-17-5 Ethanol absolu
VME (Suisse) Valeur momentanée: 1'920 mg/m³, 1'000 ppm
Valeur à long terme: 960 mg/m³, 500 ppm
- **Indications complémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Equipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
- **Protection respiratoire :**
Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
En cas de vapeur / aérosol utiliser un appareil de protection respiratoire.
Filtre à gaz A.
- **Protection des mains :** Gants résistant aux solvants.
- **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**
Temps perméable \geq 8 heures
Gants en butylchaoutchouc - Butyl (0.5 mm).
Gants en caoutchouc fluoré - FKM (0.4 mm).
- **Référence:** GESTIS base de données de substances
(www.hvbg.de/d/bia/fac/ges/gestis.htm)
- **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:**
Gants en caoutchouc naturel/latex naturel - NR.
Gants en caoutchouc nitrile/latex nitrile - NBR.
Gants en chlorure de polyvinyle - PVC.
Gants en cuir.
Gants en tissu épais.
- **Référence:** GESTIS base de données de substances
(www.hvbg.de/d/bia/fac/ges/gestis.htm)
- **Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques.
- **Protection du corps :** Vêtement de protection résistant aux solvants.

9 Propriétés physiques et chimiques

- **Indications générales.**

Forme :	liquide
Couleur :	incolore
Odeur :	genre alcool
- **Modification d'état**

Point de fusion :	-114°C (DIN 51761)
Point d'ébullition :	78°C (DIN 51761)
- **Point d'éclair :** 12°C (DIN 51755)
- **Inflammabilité (solide, gazeux) :** Facilement inflammable.

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE**

Date d'impression : 28.04.2005

revue le : 28.04.2005

Nom du produit: Ethanol absolu

(suite de la page 3)

- **Température d'inflammation :** 363°C (DIN 51794)
- **Danger d'explosion :** Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
- **Limites d'explosion :**
 - inférieure :** 3,5 Vol %
 - supérieure :** 15 Vol %
- **Densité à 20°C:** 0,79 g/cm³ (DIN 51757)
- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :** soluble
entièrement miscible

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Chaleur, flammes et étincelles.
- **Réactions dangereuses:** Réactions aux acides fortes et aux agents d'oxydation.
Réactions au contact des métaux légers par formation d'hydrogène.
- **Produits de décomposition dangereux :** Gaz/vapeurs inflammables.

11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë :**
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

Oral	LD50	6200 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	20000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4h	> 8000 mg/l (rat)
- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Peut dégraisser et irriter la peau a l`usage prolonge ou repetitif.
Irrite les muqueuses.
- **des yeux :** Effet légèrement irritant.
- **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Toxicité subaiguë à chronique :** En cas d'exposition prolongée ou repetée peut être nocif pour le foie et les reins.

12 Informations écologiques

- **Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité) :** Le produit est facilement biodégradable.
94%/28d
- **Comportement dans des compartiments de l'environnement :**
- **Mobilité et potentiel de bio-accumulation :** Vu le coefficient de distribution n-Octanol/eau, une accumulation dans les organismes n'est pas probable.
log P(o/w)<1
- **Effets écotoxiques :**
- **Toxicité aquatique :**

EC50/16h	> 6500 mg/l (Pseudomonas putida)
EC50/48h	9268 mg/l (Daphnia magna)
IC5/7d	>5000 mg/l (alg)
LC0/48h	8140 mg/l (Leuciscus idus)
- **Remarque :** N'est pas nocif pour les organismes d'eau.

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE**

Date d'impression : 28.04.2005

revue le : 28.04.2005

Nom du produit: Ethanol absolu

(suite de la page 4)

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit :**
- **Recommandation :**



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Si possible récupérer ou recycler. Sinon: Incinération pour déchets toxiques.

Possibilité de recyclage, après de la regie fédérale des alcools.

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :**
Les emballages non nettoyés peuvent contenir des mélanges explosifs gaz-air.
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :**
- **Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :** 3 Matières liquides inflammables.
- **Indice Kemler :** 33
- **No ONU :** 1170
- **Groupe d'emballage :** II
- **Désignation du produit :** 1170 ETHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)
- **Transport maritime IMDG ((ordonnance sur le transport de produits dangereux) :**
- **Classe IMDG :** 3
- **No ONU :** 1170
- **Désignation technique exacte :** ETHANOL (ETHYL ALCOHOL)
- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :**
- **Classe ICAO/IATA :** 3
- **No ID ONU :** 1170
- **Désignation technique exacte :** ETHANOL
- **Indications complémentaires de transport :**
Fiche de transport pour le transport routier:
Numéro: 1032

15 Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE :**
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux
- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :**



F Facilement inflammable

- **Phrases R :**
11 Facilement inflammable.
- **Phrases S :**
7 Conserver le récipient bien fermé.
16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE**

Date d'impression : 28.04.2005

revue le : 28.04.2005

Nom du produit: Ethanol absolu

(suite de la page 5)

· Prescriptions nationales :

Législation de toxicité Suisse:

N°-OFSP/N°-TED : G-1158

Classe de toxicité: 0 (frei/free/hors)

· Classe de pollution des eaux :

Classe de pollution des eaux WGK 1 (selon liste, D) : peu polluant

Classe de pollution des eaux PN4 (selon liste, CH) : en général, aucune mise en danger de l'eau

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Service établissant la fiche technique :** Laboratoire, KK/rm
- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

- CHF -